

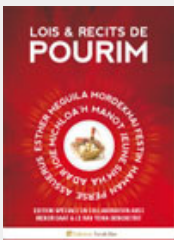


Traité Demaï

Michna 3 - Chapitre 2

הַמְקַבֵּל עָלָיו לִהְיוֹת חֵבֵר,
אֵינוֹ מוֹכֵר לְעַם הָאָרֶץ לַח וְיָבֵשׁ,
וְאֵינוֹ לוֹקֵחַ מֵמֶנּוּ לַח.
וְאֵינוֹ מְתַאָּרֵחַ אֶצֶל עַם הָאָרֶץ,
וְלֹא מְאָרְחוֹ אֶצְלוֹ בְּכִסּוּתוֹ.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:
אִם לֹא יִגְדֹּל בְּהֵמָה דִּקָּה,
וְלֹא יִהְיֶה פָּרוֹץ בְּגִדִּים וּבִשְׁחוֹק,
וְלֹא יִהְיֶה מְטַמֵּא לַמֵּתִים;
וּמִשְׁמֵשׁ בְּבֵית הַמִּדְרָשׁ.
אָמְרוּ לוֹ:
לֹא בָּאוּ אֵלָיו לְכָלֵּל:

Celui qui prend l'engagement d'adopter la conduite d'un 'haver (litt. un compagnon) ne doit pas vendre à un 'am haarets des produits [agricoles] humides, ni même secs, et ne doit pas lui acheter des produits humides. Il ne doit pas accepter d'être invité chez un 'am haarets ni l'inviter chez lui, lorsque celui-ci est revêtu de ses vêtements. Rabbi Yehouda dit : Il ne doit pas non plus élever du menu bétail ni faire des vœux ou des actes de légèreté à l'excès, ni se rendre impur pour les morts, mais il doit fréquenter la maison d'étude. Les Sages lui ont objecté : tous ces principes n'entrent pas dans la règle.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions